

JOURNEE D'ETUDE

**« LES QUESTIONS RELATIVES AUX ENJEUX FUTURS DU
PARTENARIAT MAROC-UNION EUROPEENNE »**

Allocution de

M. Mohammed Tawfik MOULINE

Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques

Vendredi 24 juin 2011



Mesdames et Messieurs,

J'ai l'immense plaisir de vous accueillir, aujourd'hui, à l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) dans le cadre de cette journée d'étude, consacrée au thème « Les questions relatives aux enjeux futurs du partenariat Maroc-Union Européenne ».

Je tiens à remercier vivement notre conférencier, le Professeur Jean Louis REIFFERS, Président du Comité Scientifique du FEMISE, d'avoir bien voulu accepter notre invitation malgré son agenda serré. Ses lumières devront certainement nous éclairer davantage sur la réalité des relations Maroc-Union Européenne et leurs perspectives à l'aune des dynamiques de changement auxquels assiste la région sud-méditerranéenne.

Permettez-moi de souligner que la thématique sous revue s'inscrit dans le cadre du projet d'étude de l'IRES sur le statut avancé Maroc-Union Européenne qui relève du programme « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé ».

Cette thématique, sur laquelle l'IRES se penche depuis décembre 2009 et y a consacré un séminaire en juin 2010, fait actuellement l'objet d'une étude approfondie au sein du groupe de travail de l'Institut sur la convergence réglementaire par rapport à l'acquis communautaire.

Cette étude vise (1) à comparer la législation nationale à l'acquis communautaire pour déterminer leur décalage, (2) à évaluer les effets sur le plan politique, économique et social du rapprochement normatif et réglementaire avec l'acquis communautaire, (3) à établir un ordre de priorité des actions à envisager pour promouvoir les intérêts du pays (4) et à identifier les mesures d'accompagnement pour optimiser le fonctionnement des institutions impliquées dans ce processus, mobiliser les acteurs et financer la convergence réglementaire.



Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le Maroc est lié, depuis octobre 2008, à l'Union Européenne par un statut avancé qui se situe dans le prolongement de la politique européenne de voisinage. Ce statut offre au Maroc un cadre de coopération inédit, réservé exclusivement, jusqu'à une date récente, aux candidats à l'adhésion à l'Union Européenne. Il prend appui sur un dialogue politique renforcé et sur un pilotage des relations bilatérales au niveau des chefs d'Etat. Le statut avancé offre, également, au Royaume l'opportunité d'intégrer pleinement le marché intérieur européen par le biais d'un accord de libre échange global et approfondi ainsi que de participer aux programmes et agences communautaires, dont certains sont réservés aux pays membres ou en préadhésion à l'Union Européenne.

Le statut avancé soulève aussi des défis auxquels le Maroc devra faire face pour réussir les réformes induites par ce nouveau cadre relationnel. En plus des incidences sociétales, il interpelle le Maroc sur ses capacités humaines et institutionnelles ainsi que sur les moyens financiers nécessaires pour assurer la convergence réglementaire et normative avec l'acquis communautaire. La concrétisation de ce statut dépend, également, de la capacité du Maroc à mobiliser le potentiel de son voisinage pour en faire un axe central de son rayonnement régional et international.

Mesdames et Messieurs,

La proximité renforcée du Maroc avec l'Union Européenne est cohérente avec la stratégie d'ouverture du pays sur son voisinage méditerranéen lequel relève d'un choix stratégique irrévocable. D'ailleurs, le Maroc a toujours œuvré en faveur du renforcement de l'intégration euro-méditerranéenne depuis la mise en place du processus de Barcelone en 1995.



C'est pour cette raison que les développements sociopolitiques que connaît la rive sud de la Méditerranée interpellent le Maroc à plus d'un titre et soulèvent la question de la fiabilité de la vision de développement promue dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

Aussi, les revendications des populations du sud de la Méditerranée pour plus de démocratie ne rappellent-elles pas le même mouvement survenu il y a quelques décennies dans des pays européens comme le Portugal, l'Espagne ou la Grèce, qui sont devenus aujourd'hui de véritables démocraties.

Alors que ces événements reflètent dans leur essence l'amorce d'un processus de transition démocratique, les perspectives à moyen et long termes de la région sud-méditerranéenne demeurent entachées d'incertitudes. La levée de ces incertitudes dépendrait dans une large mesure de la création, en interne, de conditions politiques et socioéconomiques pour réussir la transition démocratique et enraciner les pratiques de bonne gouvernance.

L'appui de l'Europe au processus transitionnel en cours est incontournable. Outre le soutien économique et financier en faveur des pays sud-méditerranéens dans ces moments difficiles, l'Europe gagnerait à promouvoir l'ancrage de ces pays aux valeurs de la démocratie et de l'Etat de droit. Pour cela, il est temps de revisiter les principes fondateurs du partenariat entre les deux rives de la Méditerranée, selon des approches rénovées en rupture avec la logique étroite de l'intégration commerciale qui a prévalu jusqu'à présent.

Aujourd'hui, le partenariat euro-méditerranéen doit plus que jamais être fondé sur des vecteurs structurants aptes à accélérer la convergence et résorber les multiples fractures qui séparent ses deux rives.



Mesdames et Messieurs,

Ce sont-là les contours de la problématique qui sera abordée dans le cadre de cette journée d'étude. La présence d'un panel d'expert de haut niveau est opportune pour approfondir le débat sur les aspects pertinents des relations Maroc-Union Européenne et euro-méditerranéennes dans cette phase cruciale de transition politique dans la région.

Avant de clore ce mot d'introduction, je tiens à réitérer mes remerciements au Professeur Jean Louis Reiffers. Mes remerciements vont également à l'ensemble des participants pour avoir répondu favorablement à l'invitation de l'IRES.

